

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-JULIA

GRAS CAPOU INFORMATIONS



Curage de la Mare
Septembre 2002

DECEMBRE 2002

LE MOT DU MAIRE

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de réussite et de santé pour l'année à venir. Pour sa part, le Conseil Municipal oeuvrera au mieux pour améliorer la vie dans notre commune.

D'ores et déjà, certains programmes ont été effectués ou ont commencé : le curage de la mare et la réparation des murs d'enceinte, l'agrandissement du cimetière, la sonorisation de l'Eglise, le renouvellement du matériel informatique de la mairie...

Pour les enfants, de nouveaux jeux ont été installés aux « balançoires », au début de l'été. La cantine scolaire a été repeinte par les employés communaux.

Au niveau des adolescents et des différentes associations, l'électricité du Foyer des Jeunes a été mise aux normes.

Enfin, une salle située au premier étage de la mairie a été mise à la disposition de l'association Tire Bouchon, à charge pour ses membres d'effectuer les travaux de remise en état.

L'enquête publique sur le schéma communal d'assainissement a été approuvée par le Conseil Municipal. La prochaine étape consiste à choisir le système de traitement des eaux usées et à définir son emplacement. La date butoir est toujours, à ce jour, fixée au 31 Décembre 2005. Ce qui signifie que notre commune devra mettre en place d'ici là, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois, non seulement l'assainissement collectif du village (traitement des eaux usées et pluviales) mais aussi un système de contrôle des assainissements individuels. Tout cela aura un coût pour les contribuables que nous sommes tous, et le Conseil Municipal en est conscient. L'assainissement constitue pour la majorité des communes rurales, le dossier le plus important du mandat en cours. Comment satisfaire aux obligations de la loi tout en préservant le portefeuille des contribuables ?

Un autre dossier constitue un enjeu majeur, il s'agit de l'élaboration du plan local d'urbanisme qui devrait permettre à terme de construire dans notre commune. Pour ce faire, le Conseil Municipal devra clarifier le projet de la commune et justifier ses choix en matière d'aménagement et de développement durable. Le P.L.U. s'appliquera à toute la commune. Il faudra définir les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles... Tout ce travail se fera en concertation avec les différentes administrations concernées et avec le public.

L'année 2003 ne verra peut-être pas l'aboutissement de ces deux importants dossiers, mais une avancée significative.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux saint-julianais récemment installés dans notre commune, ou nouveaux-nés, et gardons une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Denis VAISSIERE

A voir les engins de travaux publics traversant ou stationnant dans le village, d'aucuns ont dû se demander : « mais que cache tant de chamboulement ? »

N'ayez crainte, nul projet de construction d'autoroute en vue, encore moins d'aéroport ou de centrale nucléaire !

Il s'agit simplement des travaux décidés par le conseil municipal qui démarrent...

➤ Extension du cimetière

Il n'y a plus de place dans notre joli cimetière. Nous avons donc décidé d'étendre celui-ci. Les travaux de nivellement ont déjà commencé, ceux-ci sont visibles quand on arrive de la Mouline.

Ce nouveau cimetière disposera d'un accès pour personnes à mobilité réduite, mais aussi d'un columbarium (c'est le nom de l'endroit où l'on peut disposer les cendres ou les urnes funéraires). La crémation étant une pratique de plus en plus courante et peu de communes disposant d'un endroit adéquat pour le dépôt des cendres et urnes funéraires, nous avons donc envisagé de profiter des travaux d'extension pour remédier à ce problème.

➤ Nettoyage de la mare

Celle-ci en avait bien besoin !

Nous avons eu quelques joyeux débats lors des différents conseils municipaux pour savoir de quelle façon procéder : Comment la vider ? Où mettre la vase ? Que faire des poissons, des canards ?

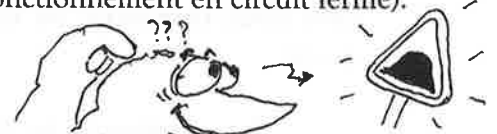
Après mûre réflexion, des solutions ont été trouvées, et ça y est, la mare est curée.

Les poissons sont partis en vacances dans un bassin improvisé dans le jardin de la famille Vaissière, les canards squattent. Francis et Robert, et Mr Le Maire se sont attelés au pompage, et Serge Rouquet maniant avec beaucoup de virtuosité ses engins s'est chargé du curage. Merci également à tous ceux qui ont donné un coup de main, et particulièrement à Alain Perramond et Ludovic Escaich.

Ces travaux ont par ailleurs généré leur flot d'anecdotes... sans parler du drôle de panneau de signalisation que l'on peut voir au coin des rues des Moulins et des Capitouls, et sur lequel, nos facétieux employés communaux ont un peu forcé sur la peinture noire pour indiquer le dos d'âne réalisé par leurs soins (celui-ci ayant pour but de détourner les eaux de pluie de la mare pendant la durée des travaux). Les touristes (voire les riverains) ont dû échafauder bien des hypothèses sur la signification de celui-ci. Que voulait dire ce pictogramme ? Danger... terril, dune ou grosse congère ? Si vous avez eu vent d'autres interprétations, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

Avant que la mare ne se remplisse à nouveau, des travaux ont été entrepris pour consolider le mur côté rue, les racines des platanes mettant son devenir en péril. Une petite chape de béton a été coulée pour renforcer sa base. De plus pour économiser l'eau de la Montagne Noire, une mini pompe alimentera le jet d'eau (fonctionnement en circuit fermé).

➤ Effacement des réseaux



Ce projet lancé de longue date, qui devrait voir à terme disparaître les multiples fils électriques et téléphoniques sur le bourg, arrive à sa conclusion.

EDF et France Télécom nous ont rendu leurs copies et sont prêts à démarrer conjointement les travaux. Les poteaux existants vont être remplacés par des lampadaires plus

esthétiques sur le tour du bourg, la porte de Sers sera éclairée par un projecteur (en remplacement de la « guirlande »). Cela va embellir le village pour la joie de tous. Il reste à résoudre un petit désaccord avec un riverain. Espérons qu'une solution sera trouvée, car si les travaux ne démarrent pas avant la fin de cette année, EDF nous a signalé que les prix allaient augmenter. Il faut savoir effacer les querelles de voisinage quand c'est pour le bien de toute la communauté. Gageons que le bon sens refera surface !

Alain Gambade

PLAN LOCAL D'URBANISME

Avant propos : Refus ! Refus ! Refus !... c'est la position adoptée ces dernières années par les différentes administrations (Bâtiments de France, Chambre d'Agriculture, etc...) pour chaque demande de permis de construire.

Afin que notre village ne sombre pas dans une léthargie au niveau de l'urbanisation sans pour autant permettre de laisser faire n'importe quoi, nous avons pris la décision d'établir un « Plan Local d'Urbanisme ». Cela nous permettra de sortir de l'impasse qui jusqu'alors ruinait tout espoir de faire bâtir sur le territoire de notre commune.

Dans sa séance du 19 Octobre 2002, le Conseil Municipal a pris une délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation avec le public. Ce nouveau document d'urbanisme, issu de la loi solidarité et renouvellements urbains (SRU), devrait permettre à la commune de Saint-Julia de maîtriser son urbanisation.

Le plan local d'urbanisme s'appliquera sur tout le territoire communal. Il doit permettre de respecter des principes d'équilibre, de mixité sociale et de respect de l'environnement, c'est-à-dire :

- déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le développement urbain et le développement rural, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages
- assurer l'équilibre entre l'emploi et l'habitat, éviter autant que possible la constitution de zones monofonctionnelles et faciliter la diversité de l'offre de logements (sociaux ou non) au sein d'un même espace
- veiller à l'utilisation économe de l'espace, à la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti, à maîtriser l'expansion urbaine et la circulation automobile et à prendre en compte les risques de toute nature

Ces principes s'appliquent à toutes les communes, grandes ou petites. Il restera à les traduire pour une petite commune rurale comme la nôtre.

Nous publions ci-dessous l'extrait de la délibération du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2000.1208 du 13 Décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

Vu le décret d'application de la loi susvisée modifiant le Code de l'urbanisme n° 2001.260 en date du 27 Mars 2001,

2002-12

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121.1 et suivants, L.123.1 et suivants et R.123.1 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui porte sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L.123-6 et suivants, R.123-15 et suivants,
- Décide d'ouvrir la concertation du public prévue par l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme pendant toute la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- Dit que les modalités de cette concertation seront les suivantes :
 - Réunions publiques pour informer le public des différents projets. Le public sera informé de ces réunions par voie de presse et d'affichage en différents lieux de la commune
 - Mise à disposition du public d'un cahier pour consigner des observations
 - Information par voie de presse et d'affichage ou tout autre moyen d'information que Monsieur le Maire jugera utile
- Dit qu'un débat sera organisé au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme
- Dit que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques mentionnées aux articles L.121-4, L.122-4, L.123-6 du Code de l'Urbanisme, à savoir :
 - Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
 - Monsieur le Président du Conseil Régional
 - Monsieur le Président du Conseil Général
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Revel Lauragais Sorézois
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (C.C.I.T.)
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Dit que la présente délibération sera également notifiée aux personnes publiques mentionnées ci-après :
 - Les Maires des communes limitrophes : Cabanial, Montégut Lauragais, Mouzens, Nogaret, Puéchoursy, Saint-Félix Lauragais
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire
 - Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne

- *Dit d'une part que les services de l'Etat seront associés à l'élaboration du P.L.U. et d'autre part que les autres personnes publiques mentionnées ci-dessus seront associées ou consultées à leur demande sur le projet d'élaboration du P.L.U.*
- *Dit que les associations locales d'usagers agréées dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat en application de l'article L.121-5 du Code de l'Urbanisme ainsi que les associations agréées et mentionnées à l'article L.252.1 du Code Rural seront consultées à leur demande sur le projet d'élaboration du P.L.U.*
- *Dit que Monsieur le Maire peut recevoir l'avis de tous organismes ou associations compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements.*
- *Demande, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme que les services de la Direction Départementale de l'Equipement soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite d'études et de procédure d'élaboration du P.L.U.*
- *Sollicite de l'Etat, conformément au Décret n° 83-1122 du 22 Décembre 1983 et à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du P.L.U.*
- *Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U. seront inscrits au budget de la commune*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus*
- *Précise que la présente délibération :*
 - *Fera l'objet d'un affichage à la porte de la Mairie pendant UN mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département*
 - *Sera exécutoire dès transmission en Préfecture et accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées ci-dessus.*

ASSAINISSEMENT

Le schéma communal d'assainissement établissant le zonage de la commune de Saint-Julia a été approuvé par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 5 Juillet 2002. Le Conseil Municipal a approuvé les conclusions du commissaire enquêteur.

Ce schéma établit la zone d'assainissement collectif (village étendu), le reste de la commune relevant de l'assainissement autonome.

Notre commune a délégué à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois « une mission d'étude et de conseil ainsi que le contrôle des assainissements autonomes ». C'est ainsi que la Communauté de communes a engagé une réflexion et essaie de trouver des financements appropriés pour que la mise aux normes des assainissements autonomes ne soit pas trop coûteuse pour les administrés. En effet, le bon fonctionnement d'un assainissement autonome n'est pas synonyme d'un assainissement autonome aux normes actuelles ! Et refaire le système d'assainissement pour le mettre aux normes se traduit par un coût prohibitif.

Au niveau de l'assainissement collectif du village, la commune reste maître d'œuvre et étudie toujours le système de traitement le mieux approprié

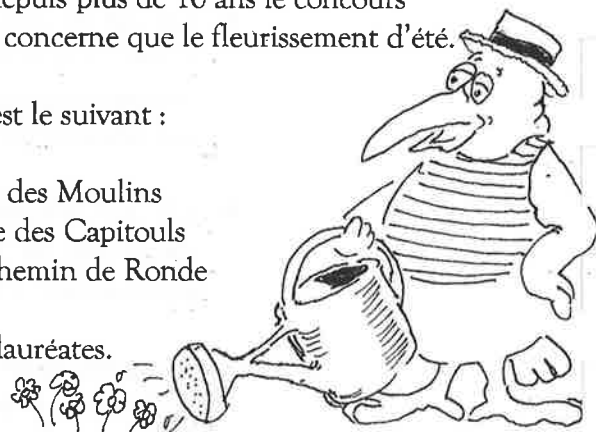
PALMARES CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2002

Le Comité Départemental du Tourisme organise depuis plus de 10 ans le concours départemental des villes et villages fleuris. Ce concours ne concerne que le fleurissement d'été.

Pour l'année 2002, le palmarès dans notre village est le suivant :

- 1^{er} Prix : Henriette LIGNAC, rue des Moulins
2^{ème} Prix : Marinette RABAUD, rue des Capitouls
3^{ème} Prix : Yvette SICARD, rue du Chemin de Ronde

Nous adressons toutes nos félicitations à nos trois lauréates.



SONORISATION DE L'EGLISE

Les travaux ont été effectués en novembre 2002 par l'entreprise Friederich et par le personnel communal qui a effectué les travaux de câblage. Ils ont pu être réalisés grâce à la participation financière du secteur paroissial de la Plaine.

Montage financier de l'opération

Coût total des travaux :	3269.34 €
Participation financière secteur de la Plaine :	1832.67 €
Participation communale :	1436.67 €

Il convient d'ajouter à la participation communale le travail effectué par le personnel communal.

ETAT CIVIL 2002

Naissances

- Morgane CHEVALIER (En Jean Ramon), née le 19 Janvier 2002 à TOULOUSE
Valentine Lydie Monique BATIGNES (La Vallière), née le 10 Mars 2002 à CASTRES
Florian Eric Sylvestre RODRIGUES (Le Crion), né le 10 Juillet 2002 à CASTRES
Yanis Emile FEZZANI (En Pastre), né le 31 Octobre 2002 à TOULOUSE
Romuald POUSSINES ((La Croisée des Vents), né le 18 Novembre 2002 à CASTRES

Mariage

Jérôme FAVREL et Sophie MONNOYER, le 26 Juillet 2002-11-22

Décès

- Justine GUERIN veuve BATAILLÉ, le 25 Janvier 2002 à Revel
Roger Alphonse JEANSON, le 1^{er} Avril 2002 à Revel
Paul André RABAUD, le 9 Septembre 2002 à Toulouse
Juliette MERCIER veuve RAMOND, le 28 Septembre 2002 à Castres
Jean Louis PRADEL, le 11 Novembre 2002 à Castres
Antoinette MITTOU épouse RAMBOUIL, le 25 Novembre 2002 à Toulouse
Juliette VIDAL épouse BORIES, le 7 Décembre 2002 à Lavaur

RHINOCEROS OU REQUIN ?

Il y a des jours, à la cantine de l'école, où il y a beaucoup d'animation... mais aussi beaucoup de curiosité de la part des enfants.



En effet, il n'est pas rare d'entendre, en dehors des cris joyeux pendant les récréations la question fatidique quand les petits estomacs sentent l'heure du déjeuner arriver : « Arlette, qu'est-ce qu'on mange ? »

Cette curiosité se voit parfois récompensée par une réponse qui semble tout droit sortie d'un conte... Figurez-vous que l'on entend souvent « aujourd'hui, vous avez du rhinocéros ! » ou bien encore « j'ai préparé du requin ! »... Ainsi, nos petits garnements se jettent sur leurs assiettes et ne laissent quasiment pas une miette. Quelle n'est donc pas la surprise des parents lorsqu'ils demandent le soir à leurs enfants ce qu'ils ont mangé à la cantine...

Si la cantine est toujours autant appréciée par nos enfants, dont beaucoup de parents par le passé ont également goûté le plaisir de bons plats préparés, il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours aisé de maintenir une cantine scolaire digne de ce nom dans un village.

A Saint-Julia, la cantine existe depuis 1903 !

Ce n'est donc pas nouveau et cela n'étonnera personne car nous sommes certes dans un village où il fait bon vivre,... mais surtout où l'on aime le bien manger !!

Cette organisation a un coût, mais les municipalités successives, ainsi que celle d'aujourd'hui, ont toujours eu à cœur de maintenir cette cantine pour le plus grand plaisir de nos enfants.

Le budget de la cantine sur le 1^{er} semestre 2002, comprenant les fournitures alimentaires, électricité, eau, propane, charges sociales, salaires, etc... s'élève à 8.595 € et la participation des parents aux règlements des repas à 5.231 €. La différence étant prise en charge par la municipalité.

Chaque année, le prix de base d'un repas à la cantine peut augmenter, mais sous couvert d'un arrêté ministériel qui limite les augmentations de prix. La directive pour l'année 2002-2003 autorise une augmentation du prix des repas servis aux élèves de l'enseignement public de 2,3%. Ainsi, le repas de la cantine de Saint-Julia passera à 2,26 € (au lieu de 2,21 €) au 1^{er} janvier prochain.

Par contre, nous laisserons la cantinière et les enfants choisir le contenu des repas ! Allez donc savoir ce qu'ils vont bien pouvoir nous trouver en supplément du rhinocéros et du requin... Les paris sont ouverts ?

Lydie Batignes

ATTENTION : SENS INTERDIT !

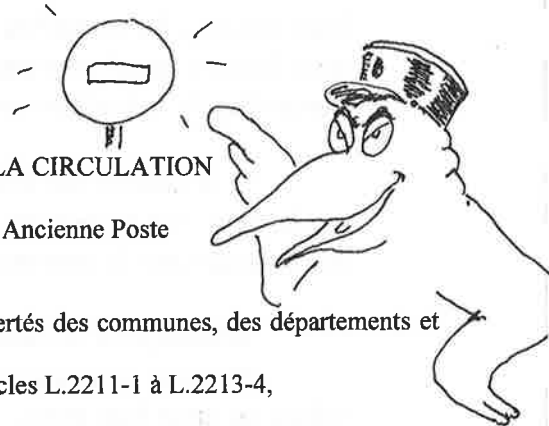
Notre village est très visité avec le passage de beaucoup de touristes, mais il s'avère aussi - et nous en sommes tous ravis - que la quasi-totalité des maisons est habitée.

De ce fait bien sûr, nous avons pas mal de circulation intra muros, et nos petites rues ne peuvent pas devenir plus larges que ce qu'elles sont. En outre, quotidiennement, l'école primaire engendre également une circulation supplémentaire avec des véhicules et les bus scolaires.

Nous avons donc décidé, pour le bien être de chacun et optimiser la sécurité, de mettre 2 sens interdit dans le village afin de favoriser une meilleure circulation : sens unique intra muros : les rues Notre Dame et Joux Carrière, ainsi que la rue des Moulins. Un arrêté municipal a été pris en ce sens le 22 Novembre 2002 et entrera en application dès que les panneaux seront posés.

Nous publions ci-dessous cet arrêté municipal :

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue des Moulins
Rue Notre-Dame, Rue Joux Carrière, Rue de l'Ancienne Poste



Le Maire de la Commune de Saint-Julia,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 à L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment son article R.411-8,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il convient de modifier les règles de circulation rue des Moulins, rue Notre Dame et son prolongement rue Joux Carrière et une partie de la rue de l'Ancienne Poste, en raison de l'accroissement de la circulation et de la largeur de ces voies,

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation se fera en « sens unique » :

- Dans le sens Place de la Bascule vers la rue du 19 Mars 1962 pour la rue des Moulins
- Dans le sens Place du 11 Novembre 1918 vers l'avenue du 8 Mai 1945 pour la rue Notre Dame, la rue Joux Carrière et la rue de l'Ancienne Poste pour sa partie comprise entre la rue Joux Carrière et l'avenue du 8 Mai 1945.

Article 2 : Un panneau de type B1 (sens interdit) sera placé aux carrefours formés :

- Par la rue des Moulins et les rues du 19 Mars 1962 et du Vinaigre
- Par la rue de l'Ancienne Poste et l'avenue du 8 Mai 1945
- Par la rue Joux Carrière et la Place des Fours

Article 3 : La signalisation réglementaire sera à la charge de la commune de Saint-Julia

Article 4 : Le présent arrêté entrera en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès verbal et poursuivie conformément aux lois.

Article 6 : Le Maire de Saint-Julia, le Directeur départemental de l'Équipement, le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne, le Commandant du groupement régional du CRS 5, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint-Julia, le 22 Novembre 2002

GARDERIE



Depuis la rentrée du mois de septembre 2002, Josiane ROLDAO-MARTINS assure non seulement l'entretien des locaux scolaires, mais aussi la permanence à la garderie des écoles à partir de 7 h 30 le matin, et jusqu'à 18 h 30 le soir. C'est ainsi qu'avant ou après l'école, les enfants dont les parents travaillent, de la maternelle au CM2, sont confiés à ses soins : au programme, dessins, coloriages, jeux divers, et les devoirs.

C'est avec beaucoup de talent que Josiane occupe et intéresse les enfants à ces diverses activités.

Si vous avez des jeux que vos enfants n'utilisent plus, ou des livres jeunesse que vous ne souhaitez pas conserver, vous pouvez en faire don à la garderie. Josiane les mettra à la disposition des enfants.

PREPARONS LA FETE 2003

Un peu morose la fête du village et un peu moins de fréquentation !

Telles furent les premières constatations que nous avons pu faire lors du conseil municipal suivant la fête.

Est-ce dans l'air du temps ou faut-il repenser son organisation ?

Bien sûr la pierre n'est pas à jeter aux associations, qui chacune à leur façon, assurent une partie de l'organisation. Merci aux membres de « Tire-bouchon » qui organise la soirée repas du vendredi, aux jeunes du foyer qui s'occupent de la buvette, aux membres de « Libellules » pour le jeu de piste du lundi, aux « Ailes du Lauragais » enfin, pour leur meeting aérien du dimanche. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif assez dense pour un petit village.

Mais nous sommes un certain nombre à penser que l'organisation de cette fête, hormis les activités assurées par les associations, ne doit pas reposer que sur le conseil municipal.

Nous pensons qu'un peu de sang neuf ne ferait pas de mal pour amener des idées nouvelles et du dynamisme.

La mise en place d'un Comité des Fêtes, comme cela se fait dans d'autres communes, pourrait être une idée à creuser. Comme dit l'adage : « plus on est de fous, plus on rit ! ». Nous allons organiser une réunion publique où nous invitons toute la population à participer pour échanger un maximum d'idées et faire des propositions, pour l'organisation de la fête du village en 2003. La date de cette réunion vous sera communiquée plus tard.

2002-12

Alain Gambade



Le jardin de l'école



Monsieur et Madame Gambade nous ont prêté leur jardin.
Le jardin a été nettoyé puis labouré.

On a planté des piquets et on a placé du grillage pour faire l'enclos des poules. Ensuite on va terminer un abri pour la nuit et un emplacement où elles peuvent aller pondre.

Nous avons préparé des plates-bandes pour cultiver et des allées pour marcher.

Nous avons planté des fleurs, narcisses, jacinthes, de la salade, du persil et des fraisiers.

Nous aimons bien jardiner. Il faudra un peu de temps avant que ça pousse.

Les journées d'un collégien

On a interviewé un élève de sixième qui était à l'école de Saint-Julia, l'an dernier.

Question : Sébastien, as-tu plusieurs professeurs ?

Réponse : Oui, neuf.

Question : Est-ce que ce sont les professeurs qui changent de classe ou vous ?

Réponse : Les élèves

Question : Est-ce que les professeurs ont leur propre classe ?

Réponse : Non, ils changent de classe

Question : Combien d'heures avez-vous avec chaque professeur ?

Réponse : En langue, cinq heures, en français, six heures, en maths, quatre heures, en arts plastiques, une heure, en musique, une heure, en technologie, une heure et demi, en science et vie de la terre, une heure et demi, en histoire géographie, trois heures, en éducation physique et sportive, quatre heures. Soit un total de vingt sept heures.

Question : Aimes-tu les professeurs ?

Réponse : Oui

Question : Quelle matière préfères-tu ? Pourquoi ?

Réponse : Les maths car j'aime calculer

Question : Combien as-tu de matières par jour ?

Réponse : C'est variable, le jour le plus chargé, neuf.

Question : Que fais-tu en sport ?

Réponse : Pour l'instant, le lundi du lancer de poids, et le jeudi du handball

Question : Quels sont tes horaires ?

Réponse : Ils sont variables

Question : As-tu beaucoup de devoirs ?

Réponse : Non, pas trop. Par contre le cartable est très lourd le mardi.

Question : Est-ce que la sixième est difficile ?

Réponse : Non, pas trop : c'est de la révision du CM2

Question : Arrives-tu à t'adapter à la sixième ?

Réponse : Oui, facilement

Question : Est-ce que la nourriture est bonne ?

Réponse : Oui, mais ce n'est pas aussi bon que chez Arlette, la cantinière de Saint-Julia.

Question : Y a-t-il beaucoup d'élèves en sixième ?

Réponse : Oui, cent cinquante élèves

Question : Combien êtes-vous dans la classe ?

Réponse : Vingt neuf

Question : Préfères-tu le primaire ou le collège ? Pourquoi ?

Réponse : Le primaire parce que c'est moins grand

Question : Le collège est-il grand ?

Réponse : Oui, très grand. Les salles sont très dispersées

Question : Quels sont les changements par rapport au primaire ?

Réponse : Les heures changent.

Question : Comment s'est passé la rentrée ? Pourquoi ?

Réponse : Bien, parce que je suis avec mes camarades d'école.

Après cette interview, tous les CM2 de la classe de l'école de Saint-Julia souhaitent aller en sixième.

2002-12

UN PEU D'INTERACTIVITE

Chers habitants, voici un petit questionnaire sur notre village, rien de bien compliqué vous allez voir...

- 1- Saint-Julia se situe sur quel axe routier ?
a) la nationale 7 b) la route 66 c) la départementale 1
- 2- Quel vent souffle dans notre commune ?
a) le mistral b) le sirocco c) le vent d'autan
- 3- Combien compte-t-on d'habitants dans notre commune ?
a) 336 b) 190 c) 1200
- 4- Saint-Julia se trouve sur un circuit bien particulier, lequel ?
a) la route du rhum b) la via domitia c) la route du pastel
- 5- Combien de cloches y a-t-il à notre clocher ?
a) cinq b) quatre c) huit
- 6- Comment se nomment les deux portes du village ?
a) la porte de Sers et la porte d'Autan
b) la porte du Levant et la porte du Couchant
c) la porte du vinaigre et la porte des amoureux
- 7- Que signifie « gras capou » ?
a) canard gras b) cochon gras c) chapon gras
- 8- Qu'est-ce que la cocagne ?
a) une boule de feuilles de pastel
b) un outil traditionnel
c) une boisson énergétique
- 9- Quel événement a lieu le dimanche avant Noël à Saint-Julia ?
a) la fête locale b) festimôme c) la foire aux chapons
- 10- Quand la mare a-t-elle été curée la dernière fois ?
a) 1957 b) 1970 c) 1932
- 11- Combien de fleurs de lys contient le sceau de notre village ?
a) six b) deux c) trois
- 12- Quelle teinte obtient-on à partir des feuilles du pastel ?
a) du bleu b) du rouge c) du jaune



Voilà, ce sera tout pour le moment... Si jamais vous avez des doutes, les réponses se trouvent quelque part dans ce bulletin. Bonne lecture !



Mathieu DENIS

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES - TRIFYL

Nous nous félicitons que les ordures ménagères soient de mieux en mieux triées par chacun. Cela veut dire que les informations de notre SIPOM et du TRIFYL sont claires et précises.

Une des conséquences directes sera la suppression de la tournée municipale de ramassage des ordures ménagères dans la campagne le mercredi, et le renforcement des points de collecte existants en y mettant des containers supplémentaires (2 containers pour les déchets ménagers non recyclables, un container pour le tri sélectif).

Jusqu'en 2001, la mairie prenait en charge 50% de cette taxe, et n'apparaissait sur nos taxes foncières que les 50% restant à notre charge. En 2002, la mairie a pris en charge 40%.

Nous sommes seulement 2 communes sur 63 que comporte le Sipom à avoir souhaité aider nos administrés. Aussi avons-nous décidé en Conseil Municipal que notre désengagement serait progressif. Ainsi la participation communale sera la suivante :

- En 2003 : 30 %
- En 2004 : 20 %
- En 2005 : 10 %

Ce ne sera qu'en 2006 que la totalité de cette taxe vous sera imputée.



Marie-Françoise Pastor

ASSOCIATION LIBELLULE

Les Libellules résistent aux températures hivernales et vous proposent leur calendrier des animations pour l'année 2003.

Sans oublier que, comme chaque année, elles fêteront Noël avec les enfants de Saint-Julia, le mercredi 18 Décembre 2002 à partir de 15 h 30.

A partir du mois de Janvier 2003, plusieurs ateliers seront mis en place pour les enfants de maternelle et de primaire :

- Le mardi : éveil musical. En fonction des âges, deux groupes pourront être constitués
- Le jeudi : arts plastiques pour les petits de la maternelle
- Le vendredi : atelier théâtre pour les plus grands

Ces ateliers auront lieu après l'école au Foyer de Saint-Julia. Au cours de l'année 2003, nous vous proposerons de fêter ensemble Carnaval (février), Festimôme (juin), Halloween (octobre). Entre ces rendez-vous habituels, nous nous retrouverons également pour des parties de pêche, et chasses au trésor (fête locale)...

Nous vous rappelons que vous pouvez adhérer à notre association pour la somme modique de 8 € par an. Ces cotisations nous permettent de financer les manifestations gratuites dont nos enfants bénéficient

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter KADOU au 05 61 83 21 49.

L'association Libellules vous souhaite un Joyeux Noël et une bonne année.

2002-12

ASSOCIATION LE TIRE BOUCHON : LE MOT DU PRESIDENT

Décembre est traditionnellement le mois des bilans : le Tire Bouchon n'échappe pas à la règle, aussi permettez moi de revenir quelques instants sur les différents rendez-vous qui ont émaillé cette année 2000 :

- ❖ Le printemps 2002 commence par un loto de la St Valentin qui, grâce aux efforts déployés en matière de communication a remporté un grand succès. Ce loto sera suivi par notre grande Assemblée Générale annuelle.
- ❖ L'été 2002 inaugure une nouvelle formule des feux de la St Jean avec spectacle en plein air (tour de chant de Mme Gorrias), grillades et allumage du feu. Il sera suivi par un voyage à Clairac (47) en bus conduit par M. Cros, visite, déjeuner, trajet dans une ambiance très conviviale. En juin, la journée peinture qui commence à s'installer dans la région : un rendez-vous pour les amoureux de la peinture. Enfin, participation à la fête de St-Julia : repas du vendredi et pétanque du samedi.
- ❖ Automne 2002 : presque une centaine d'exposants à notre vide-grenier qui confirme l'intérêt grandissant pour notre manifestation
- ❖ Hiver 2002 : le Tire Bouchon s'associe à nos voisins de St Félix pour participer au Téléthon. Enfin 2002 se termine comme chaque année par la traditionnelle Foire aux Chapons qui aura lieu le 22 Décembre. Afin d'améliorer le confort de chacun, nous inaugurons une nouvelle formule avec tous les exposants regroupés sous un grand chapiteau de 300 m² place de la Bascule. Ce qui nous permet d'organiser le repas gastronomique dans la Salle des Fêtes, endroit beaucoup plus approprié pour ces agapes. Enfin, pour les visiteurs qui le souhaitent, nous proposons sous le préau de l'école une formule dégustation à 8 € (chapon grillé, légumes, vin, café).

Entre-temps, la mairie de Saint-Julia a eu la gentillesse de nous attribuer une salle au dessus de la mairie qui servait de dépôt d'archives. Grâce à la mobilisation de quelques adhérents super motivés (René, Charles... etc), le Tire Bouchon se retrouve doté d'une salle très agréable et répondant à notre besoin de stockage.

Bref, une année 2002 bien rempli et en attendant notre dernier rendez-vous annuel, toute l'équipe du Tire Bouchon vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour l'année 2003.

Le Président.

Foire aux Chapons 2002

Menu Repas Gastronomique

Prix 21 €

Réservations obligatoires :

Tél : 05 62 18 97 43 (après 19 h)

Kir

Foie Gras maison

Aumonière de poisson

Chapon grillé aux marrons

Salade

Fromage

Gâteau Caramel Vanille

Vins rouge, blanc

Café, Digestif

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél et Fax : 05 61 83 00 64

Jours et heures d'ouverture

Mardi : 9 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 00

Jeudi : 9 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 00

Samedi : 9 h à 12 h

AGENCE POSTALE

Tél : 05 61 83 00 60

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30

Le samedi : de 9 h 30 à 12 h

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales de la commune de Saint-Julia doivent se présenter en mairie munies d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 Décembre 2002, dernier délai.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS FERREUX - ANNEE 2003

A compter du 1er Janvier 2003, le SIPOM assurera directement la collecte des encombrants ferreux.

Les usagers intéressés devront s'inscrire en mairie une semaine avant la date prévue de collecte en précisant la nature des encombrants ferreux qu'ils souhaitent faire enlever.

La collecte des encombrants ferreux aura lieu dans notre commune, en 2003, les :

Mardi 15 Avril 2003

Mardi 9 Décembre 2003

FETES ET ANIMATIONS PREVUES



Loto de l'Ecole : Samedi 7 Décembre 2002 à 15 heures

Foire aux Chapons : Dimanche 22 Décembre 2002

Loto de Tire-Bouchon : Dimanche 9 Février 2003 à 15 heures

Loto de l'Association Sportive : Dimanche 2 Mars 2003 à 15 heures

Le Père Noël est Rmiste

Boris était au RMI depuis fort longtemps. Adeptes de petits boulots, il travaillait pour une association d'aide aux personnes quelques heures par semaine.

Portant beau la cinquantaine, sa crinière et sa barbe grisonnantes et son teint fleuri accentuaient son côté aventurier et bourlingueur...

Durant ses missions, comme il appelait les travaux qu'il effectuait dans les jardins des dames souvent d'âge mûr qui l'employaient, il racontait bon nombre d'histoires d'aventures qui, disait-il sur le ton de la confiance, lui étaient arrivées quand il était jeune, beau et prodigue de sa personne. Cela faisait rêver les dames et... le jardin resplendissait.

Hélas, en cette fin novembre, il avait peu de travail.

Boris s'ennuyait, et chercher un emploi, un vrai, lui semblait trop compliqué.

Son portable sonna. Il était très fier de sa contribution au progrès. Une dame très sympathique le lui avait offert, et d'autres, tout aussi sympathiques, lui donnaient des cartes.

Il répondit aussitôt.

- Bonjour, ici, Boris

- Bonjour, nous avons besoin d'un Père Noël pour le Dimanche 15 Décembre. Il faudra animer le repas des anciens dans un petit village du Lauragais à ... On viendra vous chercher à 10 heures 30, place du Capitole devant la mairie, et on vous raccompagnera vers 18 heures. Le repas est offert. Le salaire est de 100 €. Un habit de père Noël vous attend à la boutique de déguisement 28 rue des Paradoux. Il faut donner une réponse avant le 1^{er} décembre au numéro 06 07 08 09 10...

On raccrocha.

C'était simple, précis et ce n'était pas la voix aimable d'Odette, la secrétaire de l'association, ni d'ailleurs son téléphone...

Cela le troubla un peu. On était le 23 Novembre, il avait une semaine pour se décider.

Dès le lundi, il alla essayer le costume du Père Noël. On l'attendait, le costume était à ses mesures. Il essaya la houppelande rouge à rebords de fourrure blanche, et les bottes noires. Il rajouta les fausses moustaches et barbe blanches, et ce qui lui plut moins, le faux gros nez rouge qui prouvait qu'en ces pays lointains et froids, le Père Noël ne buvait pas que de l'eau. Tout lui seyait, il faisait un très beau Père Noël, et les personnes présentes dans le magasin applaudirent.

Il décida de tenter l'aventure, et dans la boutique, d'un geste théâtral, il téléphona de son portable.

- Bonjour, c'est Boris. J'accepte la mission, je serai votre Père Noël le 15 Décembre

- C'est parfait, ne vous étonnez pas du moyen de locomotion

Ce n'était toujours pas la voix d'Odette, elle devait être souffrante.

Pendant les deux semaines qui suivirent, il essaya tous les soirs son habit rouge et il répétait son texte, enfin celui qu'il supposait être du vrai « Père Noël ».

Dès 10 heures 15, le 15 décembre, habillé et botté, il attendait place du Capitole. La lueur d'intérêt qu'il lisait dans les yeux des passants petits et grands, l'amusait beaucoup. Il accepta de se faire photographier avec plusieurs grands-mères et leurs petits enfants, un jeune couple frais mariés, quelques touristes et même 4 adolescents et leur chien, et une charmante vieille dame l'embrassa « en souvenir du bon vieux temps » dit-elle.

Boris était aux anges déjà... A dix heures 30 précises arriva... un curieux attelage, un vrai traîneau scandinave mais sur roues, et quatre rennes qui le tiraient. Le cocher semblait muet, et le tout était blanc, vert, rouge et doré.

L'attroupement qui s'était créé pour admirer la scène retarda le départ. Qu'importe ! L'attelage fit le tour de la place et Boris bien installé, saluait tous les badauds et envoyait des baisers aux enfants ébahis.

Il se faisait l'effet d'être un prince en visite et cette minute de gloire le confortait dans sa toute nouvelle puissance.



Il était le Père Noël !

Le traîneau allait très vite et dès que la campagne fut atteinte, il remarqua, effaré, que le traîneau volait au dessus de la route en laissant derrière lui un sillage doré. Je dois rêver se dit-il, et comme il adorait Peter Pan, il s'imagina que c'était la poudre de la Fée Clochette qui faisait voler le tout.

Rapidement le ciel devint laiteux et la neige commença à tomber. De gros flocons blancs et lourds s'écrasaient sur la campagne. Le paysage devint celui des cartes postales de son enfance et Boris se dit en riant qu'il n'y manquait plus que des anges et la musique céleste.

Il atterrit avec son étrange traîneau dans un tout petit village où tout le monde l'attendait. Il y avait des musiques de Noël, chacun était habillé en rouge, en blanc, en vert et en doré, et lui faisait une ovation : « Vive le Père Noël » ! Il s'aperçut en descendant que tous étaient bien plus petits que lui et bien plus âgés. Il pensa aussitôt aux nains de jardin dont il se moquait lors de ses travaux d'entretien, et fut étonné qu'il y en eut tant.

Il eut la place d'honneur, écouta tous les compliments et à son tour raconta jusqu'à épuisement ses ballades sur les mers salées, ses voyages jusqu'à Venise et Samarkand, les femmes qu'il avait aimées, les hommes contre lesquels il avait du se

battre... Il mangea beaucoup et but plus encore, se laissa photographier des centaines de fois, chanta les chants de Noël qu'il connaissait et finit par réciter des passages entiers du « Bateau Ivre » qu'il avait appris quand il voulait être Arthur en Abyssinie et non Boris à Toulouse... Il passa le plus merveilleux Noël de sa vie, choyé, nourri, gavé, adulé, encensé, aimé par tous...

A 18 heures 30, il repartit dans une grande auto blanche d'un modèle ancien dont il ne se rappelait plus le nom. Il somnola tout le retour et se retrouva très vite devant chez lui. Il s'endormit, heureux, et dès le lundi, il courut rendre le costume de Père Noël et raconter sa prestation. Le magasin n'existait plus. Il chercha aux alentours : rien. Il demanda au voisinage : personne ne connaissait le magasin.

Il rangea le costume dans le placard de l'entrée, chez lui, et se demanda à nouveau s'il n'avait pas rêvé.

Le 24 au soir, il était invité par ses voisins, un jeune couple avec 2 enfants petits. Il chercha, pour amuser les enfants, l'habit de Père Noël. Rien dans le placard... mais, affichée sur la porte, une photo de lui en Père Noël, un verre à la main, avec de vrais nains de jardin à ses pieds qui le regardaient avec un sourire... de faïence. Une date était inscrite : 15 décembre 2002. Il referma la porte et partit réveillonner.

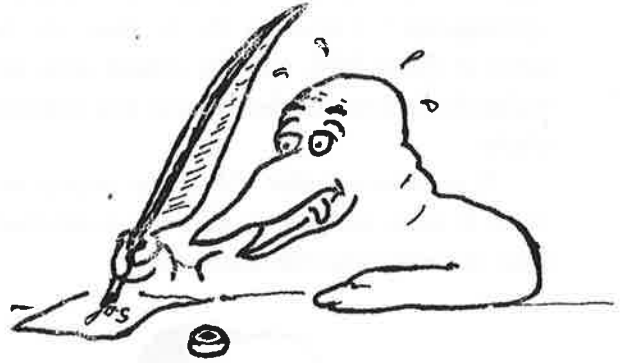
Le lendemain matin, la photo s'était effacée... Il resta mélancolique jusqu'au lundi 6 janvier. Le téléphone sonna. C'était la voix d'Odette qui lui souhaita une bonne année et lui proposa de faire un roi mage pour le foyer rural d'un autre village. Il refusa poliment, souhaita plein de bonheur à Odette et raccrocha.

Il reprit la photo effacée, et au dessus de la date qui seule brillait toujours, du mieux qu'il put, avec un stylo noir, il dessina un Père Noël souriant, arrivant dans un traîneau tiré par des rennes, au dessus d'un village de conte de fées où l'attendaient, hilares, des nains de jardin.

Marie Françoise PASTOR

2002-12

Salut les toutous,



Si j'ai pris ma plume pour vous écrire, amis à quatre pattes, c'est parce que rien ne va plus !

Vos chers maîtres ont du mal à comprendre. Alors je compte sur vous pour les raisonner. Rappelez-leur que dans le bourg, vous devez être tenus en laisse. Car, connaissant votre enthousiasme et votre spontanéité, un accident est si vite arrivé...

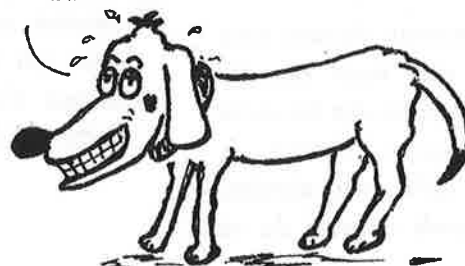
Et de plus, comme ils ne vous permettent pas d'utiliser leurs toilettes, une partie d'entre vous laissent leurs vilaines traces dans le village. Soyez sympas ! Il y a tant d'herbe verte autour du bourg... Alors faites un petit effort et allez déposer vos « commissions » petites ou grosses, loin de nos charmantes ruelles.

Bien que les croyances populaires veuillent que « marcher dedans » porte bonheur, nous préférons grandement l'usage des trèfles à quatre feuilles ou du fer à cheval.

Les potes, je compte sur vous.

Un bécot à tous.

C'EST PROMIS
JE LE FERAİ PLUS



JUJU